

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 27 avril 2022 à 14 h 00, par visioconférence.

Présents : M. le maire Mathieu Traversy, président
M. Raymond Berthiaume
M. André Fontaine
M. Robert Auger

Également présents : M. Serge Villandré, directeur général
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable
M. Mathieu Desilets, directeur adjoint de cabinet
Me Louis-Alexandre Robidoux, assistant-greffier par intérim

Absente : Mme Claudia Abaunza, vice-présidente

CE-2022-458-DEC

Il est résolu :

QUE la séance ordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 14 h 14.

CE-2022-459-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2022-460-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 20 avril 2022 et de la séance extraordinaire tenue le 21 avril 2022, tel que les soumet l'assistant-greffier par intérim, Me Louis-Alexandre Robidoux, soient adoptés.

CE-2022-461-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, du journal des écritures de budget pour la période du 1^{er} au 31 mars 2022, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément aux articles 29, 30 et 31 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

CE-2022-462-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, du rapport sur l'adjudication par délégation de pouvoir au trésorier pour la vente d'une émission d'obligation municipale datée du 2 mai 2022, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 49 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires et aux articles 554 et 555.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

CE-2022-463-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport des licenciements, sanctions, règlements de griefs et conventions de départ pour la période du 1^{er} au 31 mars 2022, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément aux articles 83 à 85 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

CE-2022-464-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire (CPAET) du 25 mars 2022.

CE-2022-465-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission des sports, des loisirs et du plein air (CLOI) du 24 mars 2022.

CE-2022-466-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'approuver l'adoption, par la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM), du *Règlement numéro 38-1 modifiant le règlement numéro 38 décrétant des travaux de mise aux normes des systèmes de dosage d'alun et d'hypochlorite de sodium de l'usine de filtration de la RAIM, afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 008 000 \$.*

CE-2022-467-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine la nomination de monsieur Karl Bouchard à titre de chef de section, réseau souterrain et hygiène du milieu, à la Direction

des travaux publics, à compter du lundi 23 mai 2022, selon les conditions de travail du personnel cadre.

QUE le salaire de monsieur Bouchard soit fixé au 9^e échelon de la classe 5, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

CE-2022-468-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de modifier le montant relatif à l'objet n° 1 « **Acquisition par voie d'expropriation d'une partie du lot 5 590 422 du cadastre du Québec aux fins d'espace vert et de passage piétonnier** », faisant partie du règlement d'emprunt parapluie numéro 760, à un montant révisé de 465 648,75 \$.

QUE la Direction de l'administration et des finances soit mandatée afin d'assurer le suivi budgétaire spécifique à cette modification.

QUE la *Transaction conditionnelle* à intervenir entre la Ville de Terrebonne et Les Entreprises Réjean Goyette inc. soit autorisée, relativement à l'acquisition par la Ville à des fins publiques, du terrain situé sur la rue de Compostelle près de la rue de Ferréol, connu et désigné comme étant le lot 6 454 259 du cadastre du Québec, d'une superficie de 528 mètres carrés, ainsi que le lot projeté 6 493 321 du cadastre du Québec, d'une superficie de 2 173,8 mètres carrés, pour une superficie totale de 2 701,8 mètres carrés, au prix de 465 648,75 \$, taxes incluses, et ce, selon les termes et conditions y mentionnés.

QUE Me Martine Burelle, avocate, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite transaction, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente substantiellement conforme à la transaction, à être préparé par le notaire mandaté par la Ville, ainsi que tout document y afférent.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2022-469-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Règlement modifiant le règlement numéro 501 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Terrebonne, afin d'abaisser les limites de vitesse dans le secteur du Vieux-Terrebonne et sur les rues visées par la phase 2 du projet « La rue c'est aussi pour jouer »*, sous le numéro 501-7.

CE-2022-470-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise l'option de servitude par la Ville de Terrebonne en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada pour permettre l'installation des

réseaux d'utilités publiques dans le cadre de la construction d'une résidence de dix (10) unités de logements sociaux ou communautaires par l'organisme *Le Pas de Deux*, affectant une partie du lot 6 465 338 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 129 mètres carrés, tel que montrée au plan annexé à ladite option de servitude, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci, ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QUE le président ou le vice-président du comité exécutif ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude substantiellement conforme à l'option de servitude.

QUE tous les frais et honoraires afférents à la présente demande de servitude soient à la charge d'Hydro-Québec et de Bell Canada.

CE-2022-471-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, sur recommandation d'appui de la Commission sur la planification de l'aménagement et de l'entretien du territoire (CPAET-2022-01-21/04), mandate la Direction de l'administration et des finances afin d'élaborer différents scénarios de taxation dans le cadre du projet visant à paver la 41^e Avenue, la 42^e Avenue ainsi que la rue de Séville.

CE-2022-472-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, sur recommandation d'appui de la Commission sur la planification de l'aménagement et de l'entretien du territoire (CPAET-2022-01-21/03), mandate la Direction du génie afin de procéder à la sollicitation du marché pour engager une firme d'ingénierie pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre du projet de prolongement de l'égout sanitaire sur la rue Camus.

QUE la Direction du greffe et des affaires juridiques soit mandatée pour la préparation de la convention de conception dans le cadre de ce même projet.

CE-2022-473-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, sur recommandation d'appui de la Commission sur la planification de l'aménagement et de l'entretien du territoire (CPAET-2022-01-21/02), mandate la Direction du génie afin de procéder à la sollicitation du marché pour engager une firme d'ingénierie pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre du projet de prolongement de l'égout sanitaire sur la rue Ouellette.

QUE la Direction du greffe et des affaires juridiques soit mandatée pour la préparation de la convention de conception dans le cadre de ce même projet.

CE-2022-474-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde le contrat SA22-3012 à **JARDIN DION INC.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'aménagement paysager du secteur Jardins Angora, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 436 421,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QU'une dépense additionnelle de 43 642,15 \$, taxes incluses, soit autorisée pour fins de contingences de construction.

QUE les travaux de construction du sentier situé sur les servitudes d'Hydro-Québec soient conditionnels à l'obtention de la permission de ce dernier.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2022-475-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'urbanisme durable, du procès-verbal corrigé du conseil local du patrimoine (CLP) du 10 février 2022 ainsi que du procès-verbal du 7 avril 2022.

CE-2022-476-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, sur recommandation du conseil local du patrimoine (CLP) du 7 avril 2022, recommande au conseil municipal d'autoriser la demande suivante :

CLP 2022-00077
Affichage de type commercial
9400-7671 QUÉBEC INC.
804, rue Saint-François-Xavier / Lot : 2 439 040

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'affichage selon le plan réalisé par Technigraphe inc., en date du 5 août 2021, le tout conformément à l'Annexe 2022-00077.

CE-2022-477-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, sur recommandation du conseil local du patrimoine (CLP) du 7 avril 2022, recommande au conseil municipal de **refuser** la demande suivante :

CLP 2022-00095
Exclusion au règlement 810 relatif à la citation des biens et immeubles patrimoniaux
SÉBASTIEN QUEVILLON
3143-3145, chemin Saint-Charles / Lot : 1 947 564

CONSIDÉRANT QUE selon l'inventaire patrimonial réalisé par la firme Bergeron Gagnon inc. en 2015, la valeur patrimoniale associée à cette maison de style traditionnel québécois, construite en 1862, est « supérieure » du fait de ses valeurs d'architecture, historique, de contexte et d'authenticité;

CONSIDÉRANT QUE le bien n'a fait l'objet d'aucune détérioration depuis sa citation. De ce fait, les motifs de citation ainsi que la valeur patrimoniale figurant à sa fiche en annexe du règlement numéro 810 demeurent inchangés;

CONSIDÉRANT QUE le CLP est sensible aux préoccupations du requérant mais que celles-ci ne constituent pas des enjeux relatifs à la valeur patrimoniale de l'immeuble et ne justifient pas son retrait du règlement numéro 810;

Pour ces motifs, IL EST RÉSOLU :

QUE la Ville de Terrebonne **refuse** la demande d'exclusion du règlement numéro 810 relatif à la citation des biens et immeubles patrimoniaux pour l'immeuble situé au 3143-3145, chemin Saint-Charles.

CE-2022-478-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Règlement décrétant une aide financière à l'organisme mandataire Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. (CST) pour le remplacement du système de réfrigération ainsi que l'installation d'un ascenseur au centre Multiglaze et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 3 315 450 \$, sous le numéro 817.*

QUE la Direction du loisir et de la vie communautaire soit mandatée afin de préparer le protocole d'entente à intervenir entre la Ville et l'organisme CST, autorisant ainsi le versement d'une aide financière.

CE-2022-479-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner le *Protocole d'entente* entre la Ville de Terrebonne et le Groupe scout de Terrebonne (District les Ailes du Nord) pour l'utilisation du chalet Saint-Sacrement, d'une durée de cinq (5) ans, lequel prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2025.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit protocole, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

CE-2022-480-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser une dépense maximale de 573 890,70 \$, taxes incluses, pour l'abonnement à des

licences Microsoft Dynamics 365, figurant au Programme triennal d'immobilisations 2022-2024 (fiche PTI 10154 – Logiciel gestion requête-relation citoyenne), via le fournisseur autorisé **SOFTCHOICE**, pour un engagement de trois (3) ans, dans le cadre de l'adhésion au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG).

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2022-481-DEC

Il est résolu :

QUE la séance soit et est levée à 15 h 53.

Président

Assistant-greffier par intérim